



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 41 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Secrétariat général

Arrêté N °2014301-0001 - Arrêté n ° 2014... portant application de l'arrêté n ° 2014244-0015 donnant délégation de signature à Mme FAMOSE Catherine, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes- Pyrénées	1
Arrêté N °2014301-0002 - Arrêté n ° 2014... portant application de l'arrêté n ° 2014244-0019 donnant délégation de signature à Mme FAMOSE Catherine, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes- Pyrénées (ordonnancement secondaire)	5



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2014301-0001

signé par
Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

le 28 Octobre 2014

**65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)
Secrétariat général**

Arrêté n ° 2014... portant application de l'arrêté n ° 2014244-0015 donnant délégation de signature à Mme FAMOSE Catherine, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes- Pyrénées



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° 2014...
portant application de l'arrêté n° 2014244-0015
donnant délégation de signature à
Mme FAMOSE Catherine,
directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations des
Hautes-Pyrénées

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées

- Vu** le code rural ;
- Vu** le code de commerce ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du tourisme ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** les règlements (CE) n° 178/2002, 1774/2002, 852/2004, 853/2004, 854/2004 et 882/2004,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu** la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Vu** le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu** le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le décret n° 94-1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales des services vétérinaires ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 02 novembre 2012 portant nomination de Mme Catherine FAMOSE, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, à compter du 1^{er} décembre 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-004-07 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 septembre 2011 nommant M. Thierry BORGHESE directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014244-0015 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis publié au journal officiel du 15 août 2006, approuvant les conventions portant application de l'article 9 du décret n° 2006-248 du 2 mars 2006, entre le ministre de la jeunesse et des sports et le centre national pour le développement du sport ;

Sur proposition de la Directrice départementale,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Thierry BORGHESE, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances définis par l'arrêté préfectoral n° n°2014244-0015 du du 1^{er} septembre 2014 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE et de M. Thierry BORGHESE, délégation de signature est donnée à M. Eric VERGNES, attaché d'administration de l'Etat du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pour signer tous actes, décisions ou correspondances définis par l'arrêté préfectoral n° 2014244-0015 du 1^{er} septembre 2014 susvisé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE et de M. Thierry BORGHESE, délégation de signature est donnée à :

- Mme Régine MORLAS, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- Mme Isabelle COSTES, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité ;
- Mme Christine DARROUY PAU, chef du service santé et protection animales ;
- Mme Colette LABORDE, chef du service solidarité et lutte contre les discriminations ;
- M. Eric DUFAURE, chef du service veille et contrôle de la qualité environnementale ;
- Mme Colette LABORDE, chef du service politiques sociales du logement ;
- Mme Claudie ROZÉ, chef du service jeunesse, sports et vie associative ,

à l'effet de signer tous actes et décisions pris dans le cadre des missions qui dépendent de leurs services respectifs.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique NABONNE, Mme Céline COLOMES, M. Pierre SAURA et M. Claude HUBERDEAU, techniciens, pour signer les actes suivants :

- les certificats pour les expositions, les salons, les concours et foires agricoles ;
- les attestations de provenance ;
- les autorisations de transhumance ;
- les attestations sanitaires de qualifications de cheptels ou à l'animal ;
- les attestations de présence de plus de 6 mois dans un cheptel ;

- les déclarations d'emplacement et de déplacement de ruchers ;
- les cartes pastorales d'apiculteur.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Alain GARCIA, secrétaire administratif des affaires sociales, à l'effet de signer les décisions attributives de la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées.

Article 5 :

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 :

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 23 OCT. 2014

Pour la Préfète et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations



Catherine FAMOSE



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2014301-0002

signé par
Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

le 28 Octobre 2014

**65 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)
Secrétariat général**

Arrêté n ° 2014... portant application de l'arrêté n ° 2014244-0019 donnant délégation de signature à Mme FAMOSE Catherine, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes- Pyrénées (ordonnancement secondaire)



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° 2014...
portant application de l'arrêté n° 2014244-0019
donnant délégation de signature à
MME FAMOSE Catherine,
directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations des
Hautes-Pyrénées
(ordonnancement secondaire)

La Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

- Vu** le code des marchés publics ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein de l'administration de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 02 novembre 2012 portant nomination de Mme Catherine FAMOSE, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010004-07 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 21 septembre 2011 nommant M. Thierry BORGHESE directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2014244-0019 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Sur proposition de la Directrice départementale,

A R R E T E

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine FAMOSE, directrice départementale, subdélégation de signature est donnée à M. Thierry BORGHESE, directeur départemental adjoint, pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'Etat.

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice départementale et du directeur adjoint, subdélégation de signature est donnée à M. Eric VERGNES, attaché d'administration de l'Etat du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'Etat.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à

Mme Régine MORLAS, inspectrice de la santé publique vétérinaire, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation, pour le BOP 206 ;

Mme Christine DARROUY PAU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef du service santé et protection animales, pour le BOP 206 ;

Mme Colette LABORDE, attachée d'administration des affaires sociales, chef du service solidarité et lutte contre les discriminations, pour les BOP 104, 106, 157, 177, 183 et 303 ;

Mme Colette LABORDE, attachée d'administration des affaires sociales, chef du service politiques sociales en faveur du logement, pour les BOP 177 et 304 ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et pièces relatifs à l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'émission de titres de perception.

ARTICLE 3 – Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus formulaire à

Mme Irène GERBAULT, Mme Annie MAILLARD pour le BOP 206

Mme Françoise BEDOURET pour les BOP 134 et 333

Mme Muriel POUY pour les BOP 104, 106, 157, 177, 183, 303 et 304

Mme Sophie PLAGNET pour le BOP 177 et 304.

Ces délégations sont données sous réserve de la validation préalable, par l'une des personnes citées à l'article 1er ou à l'article 2, pour le BOP concerné, du formulaire imprimé par l'un des utilisateurs Chorus formulaire.

ARTICLE 4 – Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil ESCALE à Mmes Céline COLOMES, Irène GERBAULT et Christine PERES.

ARTICLE 5 - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 - la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 28 OCT. 2014

Pour la Préfète et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations


Catherine FAMOSE